

■ **Fondation Prix Frédéric Bamatter**, à Genève (FOSC du 12.02.1998, p. 1086). Les pouvoirs de Bamatter Simone, jusqu'ici membre du conseil, sont radiés. Bamatter Dominique, de Bâle, à Paris, F et Bucher Hans-Ulrich, d'Aarau, à Zurich, membres du conseil, signent collectivement à deux.
Journal no 511 du 13.01.2003
(00817942 / CH-660.0.313.983-9)